

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

04/02/91

Origine :

DGR

Mesdames et Messieurs les Directeurs et
les Médecins Chefs

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
de PARIS et STRASBOURG

(pour attribution)

Mesdames et Messieurs les Directeurs

des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils Régionaux

Mesdames et Messieurs les Agents Comptables

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

(pour information)

Réf. :

DGR n° 2593/91

Plan de classement :

274

Objet :

Protocole d'Accord "Organismes Sociaux-Assureurs"

Mise à jour de la liste des responsables de contentieux des Caisses Primaires d'Assurance Maladie habilités
à mener les discussions avec les Compagnies d'Assurances pour l'année 1991.

Pièces jointes :

Liens :

Modif.la circ.CNAMTS DGR n° 2449/90

Date d'effet :

Date de Réponse :

20 Février 1991

Dossier suivi par :

REGL. S. BOURGAULT

Téléphone :

42.79.32.04

@

**Direction de la
Gestion du Risque**

04/02/91	Mesdames et Messieurs les Directeurs et les Médecins Chefs
Origine :	- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
DGR	- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
	- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie de PARIS et STRASBOURG
	(pour attribution)
	Mesdames et Messieurs les Directeurs des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
	Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils Régionaux
	Mesdames et Messieurs les Agents Comptables
	- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
	- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
	- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
	(pour information)

N/Réf. : DGR n° 2593/91

Objet : Protocole d'Accord "Organismes Sociaux - Entreprises
d'Assurances"
Procédure d'escalade et personnalisation des relations.

Par circulaire DGR n° 2449 du 31 janvier 1990, je vous avais demandé de
me faire connaître les modifications intervenues dans la liste des
responsables appelés à participer à la procédure d'escalade.

Afin de me permettre une mise à jour de cet annuaire pour 1991, je vous
serais obligé de m'indiquer dans les meilleurs délais et au plus tard le **20
février 1991** les éventuelles modifications intervenues dans votre
organisme.

Dans le cas où aucune modification n'aurait eu lieu depuis la parution de la liste établie en 1990, je vous serais obligé de me le préciser.

Pour le Directeur,
le Directeur-Adjoint

G. DORME